



Poitiers, lundi 13 mars 2023

Renouvellement des conventions avec les Comités Sportifs Départementaux

Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Département, en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté, et les responsables des Comités Sportifs Départementaux ont signé, ce jour, à l'Hôtel du Département les contrats d'objectifs 2023.

Pour accompagner l'essor du mouvement sportif dans la Vienne, le Département de la Vienne a une démarche partenariale avec des Comités Sportifs Départementaux.

En 2023, **18 contrats d'objectifs ont été signés**, avec pour priorités le développement de la discipline et la progression des effectifs, la détection et la formation des jeunes, le développement du sport féminin, les actions en milieu rural, l'organisation de manifestations, l'intégration du handisport et du sport adapté au sein des clubs.

A un an des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Département de la Vienne sera attentif aux actions mises en place par les différents comités sportifs départementaux dans cette optique. Ils seront par ailleurs associés à la journée Olympique du 23 juin 2023 qui se tiendra sur le parvis de l'Arena Futuroscope.

La subvention globale accordée par le Département de la Vienne aux 18 Comités Sportifs Départementaux se chiffre à 298 000 €.

Cette subvention est répartie de la façon suivante :

- ✓ Comité Départemental d'Athlétisme - 12 clubs - 13 000 €
- ✓ Comité Départemental de Badminton - 13 clubs - 4 000 €
- ✓ Comité Départemental de Basket Ball - 24 clubs - 15 700 €
- ✓ Comité Départemental de Canoë Kayak - 8 clubs - 13 500 €
- ✓ Comité Départemental de Cyclisme - 13 clubs - 8 000 €
- ✓ District de Football de la Vienne - 148 clubs - 24 000 €
- ✓ Comité Départemental de Gymnastique - 15 clubs - 12 000 €
- ✓ Comité Départemental de Handball - 19 clubs - 15 800 €
- ✓ Comité Départemental Handisport - 20 clubs - 24 000 €
- ✓ Comité Départemental de Judo - 39 clubs - 9 000 €
- ✓ Comité Départemental de Natation - 13 clubs - 10 000 €

- ✓ Comité Départemental de Rugby – 10 clubs – 8 000 €
- ✓ Comité Départemental du Sport Adapté – 17 clubs - 16 500 €
- ✓ Comité Départemental de Tennis – 59 clubs - 12 500 €
- ✓ Comité Départemental de Tennis de Table – 22 clubs – 7 800 €
- ✓ Comité Départemental de Volley Ball – 18 clubs – 16 200 €
- ✓ Comité Départemental Olympique et Sportif – 1280 associations, 300 clubs et 47 comités sportifs départementaux – 41 500 €
- ✓ UNSS Service Départemental – 73 clubs - 46 500 €

